

## 25<sup>e</sup> anniversaire

### « Une tâche immense et grandiose... »

Le 5 octobre 1948, des représentants de dix-huit gouvernements, de sept organisations internationales et de cent sept organismes nationaux de conservation de la nature ont signé le document qui établissait l'Union internationale pour la protection de la nature. C'est ainsi que naquit, à Fontainebleau, l'organisation connue actuellement sous le sigle UICN, qui fête ce mois-ci ses 25 ans de dévouement à la cause internationale de la conservation de la nature.

Nous ne nous proposons pas de retracer en quelques mots l'historique de la croissance et des réalisations de l'UICN, d'autant plus qu'il est prévu de publier un tel historique au cours de l'année du 25<sup>e</sup> anniversaire. Nous tenterons plutôt d'évaluer l'importance de l'impact créé par l'organisation et d'émettre quelques idées sur les options d'avenir.

En créant l'UICN, ses fondateurs montrèrent qu'ils avaient compris la nécessité de coopérer sur le plan international pour permettre à la protection de la nature de donner des résultats concrets. Nous reproduisons ici un passage de l'historique dû à la plume de Charles J. Bernard qui, en sa qualité de président de la Ligue suisse pour la protection de la nature, a largement contribué à la fondation de l'Union.

« Les délégués réunis à la Conférence de Fontainebleau ne revendiquent nullement le privilège d'avoir « découvert » la Protection internationale de la nature. L'idée en était née depuis longtemps et je pense que nul ne me reprochera de citer ici le seul nom de Paul Sarasin, le grand pionnier suisse. Il a su développer dans son pays un véritable mouvement populaire en faveur de la protection des richesses et des beautés naturelles, et il réussit à créer le Parc national suisse. Penseur et savant, il s'était rendu compte de l'inutilité des efforts dispersés, de la nécessité de grouper les compétences, d'établir une entente internationale en vue d'unifier les législations si diverses, de coordonner les mesures prises dans les différentes parties du globe, afin de conserver la flore et la faune menacées par l'action « civilisatrice » de l'homme.

» Paul Sarasin réussit en 1913 à forger un instrument diplomatique, signé à Berne par un certain nombre d'Etats, auquel adhèrent plus tard encore quelques gouvernements.

» Malheureusement, la guerre de 1914 vint entraver l'activité de la « Commission consultative » ainsi créée, de sorte que cette initiative resta sans lendemain.

» Immédiatement après la fin des hostilités, en 1918, on essaya bien de la faire revivre, mais d'autres préoccupations, plus urgentes, retenaient alors l'attention des peuples.

» Cependant, la bonne semence était tombée sur un terrain favorable et il était permis d'espérer qu'elle finirait par germer.

» Je n'ai voulu citer que le seul nom de Sarasin, car s'il fallait mentionner tous ceux qui, par la suite, ont soutenu « l'idée », un registre volumineux ne suffirait pas. Des groupements se sont formés dans tous les pays du monde; ils ont lutté de toutes leurs forces pour défendre l'idéal qui les inspirait; ils ont travaillé avec des succès divers pour sauver d'une exploitation insensée les richesses encore intactes de la nature. Tous, pourtant, sentaient confusément qu'il leur serait impossible d'arriver à un résultat concret s'ils ne parvenaient pas à assurer une coordination mondiale des efforts, jusqu'alors souvent divergents.

» Déjà en 1928, une première tentative dans ce sens fut faite, correspondant à la fondation de l'Office international pour la protection de la nature, qui fonctionne encore aujourd'hui à Bruxelles.

» Une première conférence se réunit en 1946 à Brunnen, en Suisse. Elle approuva les intentions de ceux qui l'avaient convoquée et émit le vœu que la question fût mise à l'étude et discutée à nouveau à bref délai.

» En 1947, à Brunnen également, se tint une conférence plus importante, dont les participants avaient mandat — officiel ou



NOUVELLE SÉRIE Vol. 4, No 10 OCTOBRE 1973  
Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

### Message d'anniversaire

Sir Julian Huxley, qui était directeur général de l'UNESCO dès sa formation en 1948, prit une part importante à l'organisation de la réunion de Fontainebleau, qui donna naissance à l'Union, et y prononça notamment le discours inaugural.

A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire, Sir Julian nous a fait parvenir le message suivant:

*« L'UICN a été l'un des principaux instruments qui ont servi la cause de la conservation sur le plan international. J'ai vu de mes propres yeux l'excellent travail qu'elle a accompli en Amérique latine et dans d'autres pays. Je suis convaincu que non seulement elle poursuivra son œuvre utile mais qu'elle en accroîtra encore la portée.*

*« Je peux être fier du succès que j'ai remporté en jetant les bases de l'Union alors que j'étais à l'UNESCO. Je souhaite à l'UICN beaucoup de succès dans ses anciens champs d'activité comme dans les nouveaux. »*

officieux — pour préparer un texte d'accord. Cette conférence, qui se déroula dans un esprit de collaboration amicale, jugea qu'il était urgent d'établir une Union internationale pour la protection de la nature et suggéra que cette nouvelle organisation, qui devait être créée à Paris en 1948, le fût sous les auspices de l'UNESCO. Elle décida, de même, qu'une Union provisoire serait immédiatement fondée et chargea la Ligue suisse pour la protection de la nature d'en assurer la gestion.

» Nous en étions là en juillet 1947, et la tâche — on le concevra sans peine — ne fut pas aisée. L'Union provisoire ainsi que le Comité français chargé d'organiser la conférence se heurtèrent à de sérieux obstacles techniques ou de doctrine, ces derniers étant souvent les plus difficiles à surmonter. Le Gouvernement français prit enfin la décision, conjointement avec l'UNESCO, d'inviter les gouvernements de tous les pays à envoyer des délégués à une conférence qui se tiendrait à Fontainebleau du 30 septembre au 7 octobre 1948 pour l'établissement de l'Union internationale pour la protection de la nature. L'Union provisoire fut chargée d'envoyer la même invitation à tous les groupements privés, nationaux et internationaux, s'intéressant à la protection de la nature.

» Le souvenir de la Conférence de Fontainebleau n'est pas près de s'estomper. Son aboutissement fut la création, le 5 octobre 1948, de l'Union internationale pour la protection de la nature. Ceux qui ont eu le mérite ou le bonheur de participer à la constitution de l'Union seront les premiers à avoir à cœur de la soutenir dans ses efforts. Mais d'autres, beaucoup d'autres, viendront les rejoindre, car les exemples de notre XX<sup>e</sup> siècle confirment chaque jour notre conviction que les efforts de tous ne seront couronnés de succès que si les forces éparses peuvent s'unir dans une utile collaboration, dans une immense action commune pour la défense d'un idéal magnifique.»

Grâce aux «forces éparses» enfin réunies sous la bannière de l'UIPN (devenue UICN dès 1956), la cause de la conservation de la nature a pu faire entendre sa voix plus largement à travers le monde. Pendant vingt-cinq ans, on a pu assister à la réussite de nombreux projets et réalisations qui, quelquefois, concernaient un seul pays, mais qui, plus souvent, embrassaient tous les problèmes de conservation de la nature à l'échelle d'une région, d'un continent ou même du monde entier. Si toutefois, à sa création, l'Union n'avait pas été portée par une seule voix et une seule volonté, et si elle n'avait pas pu trouver dans le public un «climat» et un accueil favorables, il n'est pas exagéré de dire que ces réalisations auraient longtemps attendu leur accomplissement. Cette contribution de l'UICN a trouvé sa meilleure expression dans les paroles prononcées par S.A.R. le prince des Pays-Bas à la Conférence européenne sur la conservation de la nature, à Strasbourg, en 1970: «Je crois que la sensibilisation du public et des gouvernements à l'égard des problèmes de conservation de la nature peut être largement attribuée à l'UICN.»

Longtemps, l'intérêt de l'Union s'est porté sur la préservation des espèces et de leurs habitats, sur les parcs nationaux et autres réserves analogues ainsi que sur le choix d'écosystèmes représentatifs méritant d'être protégés en permanence. L'éducation mésologique, l'aménagement de l'environnement et les problèmes complexes de politiques, de droit et d'administration font également partie du programme d'activités depuis de nombreuses années. Ces disciplines qui puisent aux meilleures données de l'écologie actuelle continuent d'intéresser l'UICN et il est difficile d'imaginer qu'elles puissent cesser un jour de susciter un grand intérêt.

Mais il existe d'autres domaines où l'on prévoit un redoublement des efforts de l'UICN.

Les questions démographiques sont un de ces domaines à l'heure actuelle, mais, en cette matière, l'Union n'a encore aucun programme et ne peut prétendre à aucune compétence technique.

L'UICN portera une attention sans cesse accrue aux questions de planification de l'environnement, étroitement liées, on le sait, à celles de l'aménagement du territoire ainsi qu'aux principes écologiques et à la qualité de vie qui fondent cette discipline. On insistera toujours plus sur les répercussions écologiques du développement, sur les avantages de reconnaître universellement la conservation comme un des instruments du développement et sur les moyens de sensibiliser les cadres dirigeants à ces problèmes.

Il faudra encourager sans relâche les efforts internationaux entrepris dans le domaine de la conservation, tels que les conventions relatives au commerce des espèces menacées, aux zones humides et au patrimoine mondial. A cette fin, il conviendra d'établir des liens plus étroits avec les différentes agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, en particulier avec le PNUE, la FAO, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats américains, etc. Une relation de travail des plus fécondes est déjà établie avec le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, relation qui sera certainement renforcée.

Il ne faut pas être prophète pour prévoir que, pendant le second quart de siècle de son existence, l'UICN aura à faire face à des tâches plus importantes encore. Immanquablement, l'Union sera sollicitée d'accroître et d'étendre son programme pour remplir ces nouvelles tâches.

Mais quelle que soit la direction fixée par le programme détaillé pour s'acquitter des mandats de l'Assemblée générale, l'UICN continuera à promouvoir et encourager les efforts internationaux dans le domaine de la conservation de la nature, à unir les forces encore éparses et à tirer parti de son indépendance et de ses ressources pour aider à la solution des problèmes scientifiques posés par la conservation de la nature. Tout en tirant fierté de la sensibilisation universelle à l'égard des problèmes de conservation de la nature et en assistant à l'essor du rôle fructueux joué par le système des Nations Unies, l'UICN devra toujours rester à l'avant-garde de la conservation de la nature grâce à sa capacité de dégager de nouvelles perspectives et de mobiliser de nouvelles sections du public dans des campagnes en faveur de la conservation de la nature. Pour reprendre les termes mémorables de Charles J. Bernard: «Une tâche immense et grandiose nous attend.»

## Réunion du MAB à Morges

L'UICN a accueilli à Morges la réunion du groupe d'experts du Projet 8 du MAB (Programme sur l'homme et la biosphère), intitulé «Conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent».

La réunion s'est déroulée du 25 au 27 septembre.

Le groupe avait pour tâches d'élaborer des directives nécessaires à l'établissement d'un système mondial coordonné d'aires protégées et de proposer des domaines d'activités précis pour la conservation des animaux et des plantes. Ces tâches ont été envisagées dans le contexte du programme du MAB et en relation avec les programmes des autres organisations gouvernementales et des associations scientifiques nationales.

Le groupe a convenu que des mesures devraient être prises pour conserver des spécimens de tous les biomes et subdivisions de biomes existant dans le monde. Cet ensemble d'aires protégées devrait non seulement inclure les spécimens restés intacts, mais aussi des exemples de différents types et variétés créés par l'homme. Si l'on veut établir un système complet destiné à la postérité, il faudra, parallèlement à la liste des biomes à protéger, recenser ceux dont on trouve des spécimens bien conservés dans le monde. Cela permettrait d'élargir et de compléter les travaux entrepris sous les auspices du Programme biologique international (IBP/CT), dont les résultats pourront être mis à profit à cette fin.

L'UICN travaille déjà à la compilation du Répertoire mondial des parcs nationaux et autres aires protégées, mais aucun répertoire exhaustif des biomes existant dans le monde n'a été encore établi. Aussi, le groupe a recommandé de mettre au point, le plus rapidement possible, un système de classification (basé sur celui de Dasmann, *Occasional Papers*, Nos 4 et 5) de manière à inclure tous les biomes.

Les comités nationaux du MAB seront invités à établir un répertoire des biomes existant dans leur pays respectif et de mentionner pour chacun si un spécimen au moins est déjà protégé. De cette manière, on pourra recenser les lacunes les plus importantes du système mondial.

Le groupe a fixé certains critères sur lesquels on devra se baser pour choisir les aires de conservation destinées à compléter les lacunes du recensement.

Il a également mis au point une déclaration allant à l'appui des mesures prises pour créer et gérer des aires protégées et dans laquelle il donne quatre exemples de réussite illustrant les progrès accomplis dans des conditions différentes: aux Galapagos, en Iran, au Kenya et au Canada.

Au cours de la réunion, les participants ont analysé les mesures nécessaires à la conservation de la diversité génétique. Il a été convenu que cet objectif serait atteint en préservant suffisamment d'écosystèmes naturels pour qu'une part importante des espèces animales et végétales de la terre puisse subsister en harmonie avec la civilisation humaine, toujours en mutation, qui l'entoure. Ce point est conforme aux mesures préconisées à Stockholm en 1972 et incorporées dans le programme d'action du PNUE.

Le MAB a été invité à encourager, promouvoir et appuyer les études relatives à la dynamique des populations et des collectivités qui occupent un milieu naturel depuis longtemps.

Proposition a été faite d'incorporer dans un certain nombre de directives les principes écologiques et génétiques qui faciliteront l'établissement des réserves naturelles destinées à devenir des sanctuaires à long terme.

Le Royaume-Uni a signé la Convention sur les zones humides d'importance internationale et a désigné treize zones humides qui seront régies par les dispositions de la Convention. Les Etats signataires sont à ce jour l'Iran, la Finlande et la Suisse.

### Conservation du loup en Europe

Peut-on conserver le loup sur de vastes étendues en Europe? Le loup est-il vraiment dangereux pour l'homme? Peut-on tolérer la présence de loups dans des régions où l'élevage domestique constitue une activité économique importante? Les récents travaux du groupe de spécialistes du loup (Commission du service de sauvegarde) ont fourni un forum propice aux abondantes discussions que ces questions ont suscitées en Europe cette année.

La première réunion importante du groupe a eu lieu les 5 et 6 septembre à l'occasion du 11<sup>e</sup> Congrès de l'Union internationale des biologistes de la faune qui s'est tenu à Stockholm du 2 au 7 septembre. La réunion du groupe du loup était patronnée par l'organe de mise en œuvre des projets communs de l'UICN et du WWF (IUCN/WWF Joint Project Operation) et par les organisations nationales du Canada, de la Finlande, de l'Italie, de la Norvège, de la Suède et des Etats-Unis. Un des points culminants de la réunion a été marqué par la mise au point d'un manifeste sur la conservation du loup où figurent une déclaration de principes ainsi qu'une série de recommandations.

La session technique de la réunion sur le loup avait pour thème «La conservation du loup en Europe». Ce fut l'occasion pour les représentants du Canada, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de l'Italie, de la Pologne, de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'URSS et de la Yougoslavie de présenter chacun leur rapport, tandis que la condition du loup en Finlande, Norvège et Suède était traitée dans un rapport commun. On entendit également des communications sur les méthodes de recherche et sur les aspects éducatifs des programmes de gestion du loup.

La session technique était ouverte au public et a été suivie par environ 100 personnes. Son Altesse Royale, le prince héritier de Suède, a assisté le 5 septembre à la session du matin, au cours de laquelle il fut question du statut du loup en Europe.

La session technique et la réunion administrative du groupe de spécialistes du loup ont été des événements marquants non seulement du fait de la qualité des participants, mais aussi de l'intérêt très vif manifesté pour les loups et de la détermination de les sauver de l'extermination en Europe. Les sessions ont été abondamment commentées dans la presse et ont été à la une de plusieurs journaux suédois.

Au cours des trois mois qui ont précédé la session, M. Douglas Pimlott, président du groupe, a parcouru les pays d'Europe où subsistent encore des loups. Sur la base de ces voyages et des documents préparés par les membres du groupe en vue de la réunion technique, il fit un bilan de la situation du loup en Europe (sauf pour l'Albanie et l'URSS). M. D. I. Bibikov (Laboratoire central de conservation de la nature du Ministère de l'Agriculture d'URSS à Moscou) dressa un tableau de la situation du loup et des mesures prises par le Gouvernement soviétique pour protéger le loup.

M. Pimlott proposa de classer les pays d'Europe en quatre catégories distinctes en fonction du statut du loup: 11 pays où les loups ont disparu, 3 où ils ont pratiquement disparu, 6 où ils sont menacés et 3 où des populations viables subsistent encore. La Finlande, la Norvège et la Suède entrent dans la deuxième catégorie; la Bulgarie, l'Italie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, le Portugal et l'Espagne dans la troisième; la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie dans la quatrième.

Le professeur Bertel Haglund, de Suède, présenta le cas de la Finlande, de la Norvège et de la Suède où les loups ont pratiquement disparu. Il résuma la situation en déclarant que «le nombre de loups subsistant dans ces deux pays (Norvège et Suède) ne doit pas dépasser la demi-douzaine». En Finlande, la situation ne semble pas meilleure puisqu'on n'y compte pas plus de 15 individus. Les derniers loups de Norvège et de Suède sont protégés mais ils ne jouissent

d'aucune protection en Finlande où ils peuvent être abattus en tout endroit, même dans les parcs nationaux.

Les rapports relatifs à la troisième catégorie de pays, où les loups sont menacés, ont été présentés à la session technique par M. Nicolas Boev, de Bulgarie; par l'Institut slovaque pour la protection des monuments historiques et la conservation de la nature pour la Tchécoslovaquie; par MM. Luigi Boitani et Eric Zimen pour l'Italie; M. Piotr Suminski pour la Pologne, et par M. J. A. Valverde pour l'Espagne.

Des mesures de coopération internationale s'imposent sans aucun doute pour sauver les derniers loups qui vivent le plus souvent dans les régions frontalières. C'est le cas des confins de la Bulgarie (à la frontière yougoslave, grecque et peut-être roumaine), de ceux de la Tchécoslovaquie et de la Pologne (sur leurs frontières communes et dans leurs territoires bordant l'URSS), et enfin de ceux du Portugal et de l'Espagne. Seule l'Italie peut résoudre le problème de la conservation du loup dans un cadre national.

La Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Pologne versent encore des primes pour chaque loup abattu. En Espagne, la chasse au loup est admise alors qu'en Italie les loups sont protégés par une loi en vigueur jusqu'à la fin de 1973, et qu'au Portugal, ils peuvent être abattus en tout temps et par n'importe quel moyen. Dans son rapport sur le loup en URSS, M. D. I. Bibikov relève que la population de loups avait rapidement augmenté en URSS pendant la guerre pour atteindre le nombre de 150 000 à 200 000 à l'issue du conflit. En 1946, 62 700 loups furent abattus en URSS et on compta chaque année 40 000 à 50 000 victimes pendant les quinze années suivantes. Vers 1960, on enregistra une nette diminution de la population de loups. Au cours de la dernière décennie, le nombre de prises annuelles s'est stabilisé aux alentours de 15 000.

M. Bibikov termine son rapport en énumérant un certain nombre de points importants. (1) Le loup a été considéré à juste titre comme un parasite, vu les dégâts qu'il cause. (2) Il est raisonnable de l'éliminer complètement des régions d'élevage et des zones agricoles et industrielles très peuplées. L'URSS a besoin de mesures de protection contre le loup et non pas de mesures de conservation du loup. (3) On considère que les populations de loups ont atteint un niveau optimum dans les Etats baltes, en Biélorussie, en Ukraine et dans le centre de la Russie. (4) Aucune des sous-espèces de loup n'est menacée en URSS dans un avenir rapproché. Seule la sous-espèce *Canis lupus albus* habitant la toundra européenne serait en passe d'entrer dans la catégorie des animaux menacés. (5) Il fit valoir que les républiques n'accepteraient pas de voir leurs populations de loups exterminées.

La première Réunion internationale sur la conservation du loup a révélé des changements fondamentaux d'attitude à l'égard du loup et du sort qu'il faut lui réserver. Ces changements ont été singulièrement bien mis en évidence à deux reprises: (1) lors de la présentation par M. Segnestam (Suède) du Projet nordique du loup qui invite la Suède, la Norvège et la Finlande à collaborer pour maintenir en captivité les loups des régions septentrionales et pour faire admettre finalement aux citoyens et à leurs gouvernements qu'ils soient réintroduits dans les régions sauvages, et (2) lors de l'élaboration du manifeste sur la conservation du loup. Un débat a été engagé sur la Déclaration de principes de la conservation du loup contenue dans le manifeste et les membres du groupe sur le loup mettent maintenant la dernière main aux recommandations à formuler. Cette prise de position aura des effets positifs et aidera à maintenir un équilibre entre les impératifs de la conservation du loup et ceux de la protection contre le loup, qui sont les deux éléments indispensables à tout programme de gestion du loup.

Dans le premier principe qu'il énonce, le manifeste défend la cause du loup d'une façon encore inégalée jusqu'ici. «Les loups, comme toute la faune, ont droit à une existence sauvage. Ce droit n'est en aucune manière fonction de la valeur qu'ils représentent pour l'humanité. Il découle plutôt du droit que toutes les créatures vivantes ont, en tant qu'éléments d'écosystèmes naturels, de coexister sans être entravées par l'homme.»

### Nouveau parc national au Kenya

Un nouveau parc national vient d'être créé au Kenya. Il porte le nom de Parc national de «East Rudolf» en raison de la situation qu'il occupe sur la rive orientale du lac Rodolphe et couvre à l'origine une superficie d'environ 160 000 ha. formée exclusivement d'habitats terrestres.

On espère y ajouter une superficie supplémentaire de 50 000 ha., riche en sites préhistoriques, et englober les eaux du lac Rodolphe, sur une largeur d'environ 1,5 km., de manière à protéger les frayères et à donner un refuge aux crocodiles.

On espère aussi inclure dans le parc l'île appelée Central Island et donner le statut de réserve nationale à une vaste zone périphérique où d'autres affectations des terres seront admises.

### Conservation en Thaïlande

La mise en application de nouvelles dispositions a pratiquement mis fin à toute exportation d'espèces animales menacées hors de Thaïlande.

De vigoureuses mesures de prévention contre le braconnage dans les réserves de faune ont récemment permis d'appréhender un groupe d'officiers qui vont être jugés pour avoir chassé dans le Sanctuaire de gibier de Tung Yai Naresawan. L'affaire a éclaté dans la presse lorsqu'un hélicoptère surchargé de gibier abattu illégalement s'est écrasé, entraînant la mort de ses occupants.

Cinq nouvelles réserves naturelles intégrales ont été créées l'année passée en Thaïlande. Elles englobent de vastes surfaces de forêts restées intactes.

1. Le Sanctuaire de gibier de Huay Kha Khaeng, d'une surface de 170 000 ha., situé dans les provinces de Uthai Thani et de Tak. Région de forêts abritant des buffles et des bantengs.

2. Le Sanctuaire de gibier de Lum Nam Pai, d'une surface de 120 000 ha., situé dans la province de Mae Hong Son. Région de forêts abritant des éléphants et des gaur.

3. Le Sanctuaire de gibier de Phu Khiao, d'une surface de 130 000 ha., situé dans la province de Chaiyaphum. Région de forêts abritant des rhinocéros de Sumatra.

4. Le Sanctuaire de gibier de Khao Soi Dao, d'une surface de 100 000 ha., situé dans la province de Chanthaburi. Région de forêts humides sur les flancs de la plus haute montagne du Sud-Est.

5. Le Sanctuaire de gibier de Khlong Nakha, d'une surface de 70 000 ha., situé dans la province de Ramong. Région de forêts abritant des tapirs, des gibbons et probablement des rhinocéros de Sumatra.

### Les derniers ours des Alpes menacés de disparaître complètement

Bien qu'ils jouissent d'une protection juridique totale depuis 1939, les ours bruns (*Ursus arctos*) vivant dans le massif italien de Brenta dans le Trentin ont vu leur nombre décroître de manière alarmante pendant ces deux dernières décennies. Ils avaient conservé là leur dernier retranchement dans les Alpes et, en fait, dans toute l'Europe occidentale et centrale. Heureusement, ceux qui avaient craint que les ours n'aient déjà complètement disparu avant 1970 se sont révélés trop pessimistes.

D'après les témoignages d'habitants de la région, on aurait aperçu des ours au moins à quatorze reprises au cours des années 1969 et 1970 et recensé quatre-vingt-cinq traces de pas ou/et d'excréments. En outre, en 1969, l'auteur a pu apercevoir un spécimen et récolter plus de quatre-vingt-dix excréments, ce qui permet de certifier qu'au moins quelques ours ont survécu. Sur la base de toutes les observations faites (y compris la mesure des traces), on peut estimer de huit à dix le nombre des ours en 1969, parmi lesquels deux femelles avec des petits de un à deux ans (un et deux petits respectivement) et une femelle avec un nouveau-né. Voilà qui est fort précaire pour une espèce qui met de 4 ans et demi à 9 ans et demi pour atteindre l'âge de la maturité sexuelle et qui présente un taux de mortalité élevé parmi les jeunes. Ces résultats cependant infirment l'opinion exprimée qui veut que le massif accidenté du Trentin ne constitue pas un habitat adéquat et que la sous-alimentation qui en résulte entraînerait une faiblesse de capacité de reproduction et serait le principal facteur de déclin de la population.

Une analyse quantitative des renseignements obtenus en interrogeant systématiquement cent quatre-vingt-seize chasseurs,

forestiers, gardes-chasse, etc., de la région a révélé une augmentation passagère du nombre d'ours pendant la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire à un moment où une grande partie de la population masculine servait dans l'armée et où la chasse était sévèrement réglementée. Ce phénomène peut s'expliquer si l'on admet que les prises illégales — effectuées le plus souvent «accidentellement» au cours d'une chasse au chamois ou au chevreuil — sont un des facteurs principaux de la diminution du nombre des ours. C'est d'ailleurs l'opinion de 53 % des personnes interrogées.

Une autre observation confirme ce point de vue: en nous fondant sur les résultats de deux recherches menées indépendamment (l'une publiée par B. Marks et la nôtre) et sur la table de Petersen-Lincoln, nous avons pu estimer à deux le nombre d'ours abattus illégalement chaque année au cours des trois dernières décennies. Cela permettrait d'expliquer fort bien la tendance constante à la diminution, puisque toutes les observations disponibles révèlent un taux de reproduction annuel relativement bas — mais toutefois normal — d'environ 10 %. Les empiétements constants dont souffre l'habitat en raison des nouveaux plans de développement (routes, télésièges) et des perturbations croissantes causées par les touristes constituent un autre facteur négatif important. La difficulté d'accès et l'isolement relatif de cette région abrupte et rude expliquent certainement pourquoi les ours ont pu survivre dans cet unique endroit des Alpes (et nulle part ailleurs); mais, par ailleurs, ces mêmes facteurs interdisent pratiquement aux gardiens d'exercer une surveillance efficace. Le groupe du WWF de Trente se préoccupe particulièrement de la conservation des derniers ours bruns alpins indigènes et emploie un gardien à temps partiel pour la protection de ces animaux. Voilà qui est à peine suffisant pour une région de 1600 km<sup>2</sup>. A moins que le gouvernement provincial ou central ne se préoccupe du salut de l'espèce en réalisant le projet du parc provincial de Brenta-Adamello, il n'y a guère de chances de voir ces ours survivre encore longtemps.

H. U. Roth

### Nominations à la Commission des mammifères marins des Etats-Unis

La Commission des mammifères marins des Etats-Unis a nommé un Comité de conseillers scientifiques composé de 9 membres, conformément au *Marine Mammal Protection Act* de 1972. Les 9 personnes nommées sont:

George A. Bartholomew (Université de Californie à Los Angeles), John J. Burns (*Alaska Department of Fish and Game*), Douglas G. Chapman (Université de Washington), Jack W. Lentfer (*U.S. Bureau of Sport Fisheries and Wildlife*), Kenneth S. Norris (Université de Californie à Santa Cruz), G. Carleton Ray (Université de Johns Hopkins), William E. Schevill (Université de Harvard), Donald B. Siniff (Université du Minnesota) et Jesse R. White de Miami, en Floride.

La Commission, créée par l'Act du Congrès déjà mentionné, a été nommée par le président en juin dernier. Elle est chargée de la conservation de tous les mammifères marins dont l'existence est affectée par des particuliers américains ou par des mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis. L'Act donne également à la Commission pouvoir de protéger tous les mammifères marins, créer un dispositif permettant de contrôler la capture légale de mammifères marins et établir un programme de recherches chargé de réunir les données écologiques nécessaires à une saine gestion des mammifères marins.

Le Comité sera consulté sur toute question scientifique relative à la conservation des mammifères marins.

## BULLETIN UICN

Nouvelle Série Vol. 4, No 10, octobre 1973.

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. (Subvention de l'Unesco 1973 DG/2.1/414/37.)

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.